

Mesures tarifaires en faveur des personnes âgées et handicapées

Présentation et évolution du dispositif

Réunion de travail du 17 juin 2013
à la Région Île-de-France



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



Le dispositif Améthyste au 1^{er} juin 2013

- **Mesure de tarification sociale à destination de 3 catégories de bénéficiaires :**
 - **Les anciens combattants** (sans condition de ressources)
 - **Les personnes âgées** (sous condition de ressources)
 - **Les personnes handicapées** (sous condition de ressources)

- **Des situations relevant parfois de plusieurs catégories :**
 - **Des invalides de guerre âgés de 65 ans et plus**
 - **Des personnes handicapées âgées de 65 ans et plus**

Une offre hétérogène

■ Les prix et les zones tarifaires des forfaits :

	Améthyste Zone 1 à 5	Améthyste Zone 3 à 5	Améthyste Zone 4 à 5	Améthyste Zone 1 à 2
Paris	160€ ou 241€ (*)			0 € ou 40 € (*)
Hauts-de-Seine	15 € ou 38 € (*)			
Seine-Saint-Denis	40 €			
Val de Marne	25 €			
Seine-et-Marne			20 €	
Yvelines		0 €		
Essonne		0 €		
Val d'Oise			30 €	

Carte proposée sous conditions | Carte non proposée

(*) : Différence tarifaire selon les conditions de ressources des bénéficiaires.

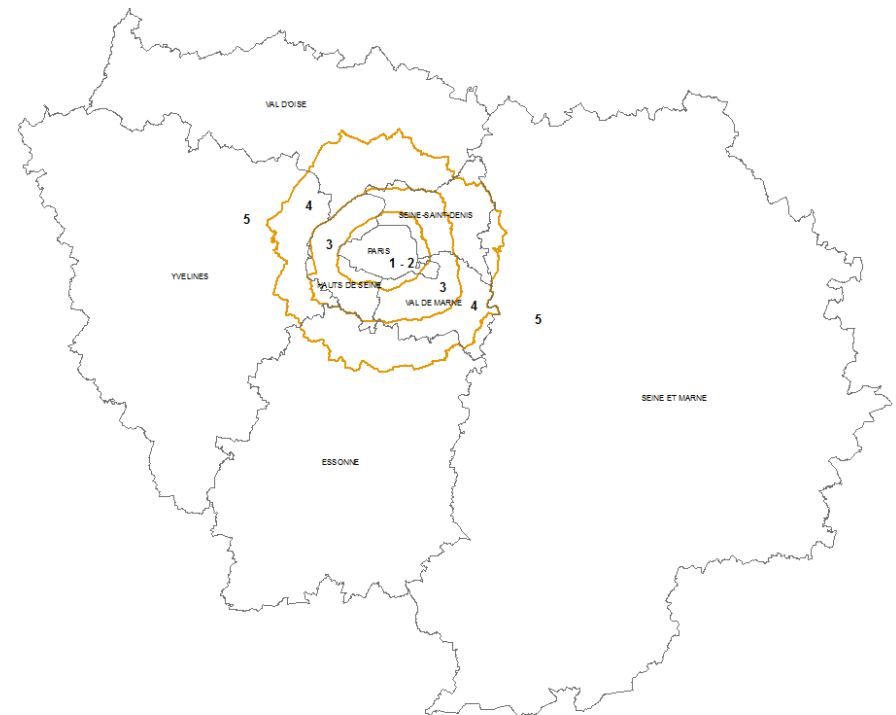
Source : Conseils généraux et Ville de Paris, juin 2013.

Une offre hétérogène

- Des zones tarifaires choisies selon les limites départementales pour la moitié des Conseils généraux

	Zones tarifaires du forfait Améthyste	Zones tarifaires couvrant le département
75	1-2	1-2
92	1-5	2-4
93	1-5	2-5
94	1-5	2-5
77	4-5	4-5
78	3-5	3-5
91	3-5	4-5
95	4-5	4-5

Forfait Améthyste couvrant les limites départementales



Des conditions d'accès hétérogènes

■ L'ancienneté de résidence dans le département :

	Ancienneté de résidence
Paris	3 ans
Hauts-de-Seine	1 an
Seine-Saint-Denis	1 an
Val de Marne	1 an
Seine-et-Marne	3 mois
Yvelines	non demandée
Essonne	1 an
Val d'Oise	3 mois

(*) : Au cours des cinq dernières années.

Source : Conseils généraux et Ville de Paris, juin 2013.

Des conditions d'accès hétérogènes

- Les conditions de ressources :

	Niveau d'imposition
Paris	< 2028 € ou < 2287 si renouvellement
Hauts-de-Seine	< 610 € ou < 763 € si en couple
Seine-Saint-Denis	non imposable ou 0 €
Val de Marne	non imposable
Seine-et-Marne	non imposable
Yvelines	non imposable ou 0 €
Essonne	non imposable
Val d'Oise	non imposable

Source : Conseils généraux et Ville de Paris, juin 2013.

Des conditions d'accès hétérogènes

■ Les types de bénéficiaires handicapés :

	Allocation Adulte Handicapé	Pension d'invalidité	Titulaire d'une carte d'invalidité	Autres critères
Paris	X	X		X
Hauts-de-Seine	X		X	
Seine-Saint-Denis	X	X		X
Val de Marne	X	X		
Seine-et-Marne	X		X	
Yvelines	X	X		
Essonne	X	X		X
Val d'Oise	X	X		

Source : Conseils généraux et Ville de Paris, juin 2013.

Des conditions d'accès hétérogènes

■ Les types de bénéficiaires âgés :

	65 ans et plus	65 ans et plus sans activité professionnelle	60 ans et plus sans activité professionnelle	60 à 64 ans inapte au travail	Mère médaillée de la Famille française (60 ans et plus)
Paris	X			X	
Hauts-de-Seine	X			X	X
Seine-Saint-Denis			X		
Val de Marne			X		X
Seine-et-Marne		X			
Yvelines		X			
Essonne	X				
Val d'Oise	X				

Source : Conseils généraux et Ville de Paris, juin 2013.

De la carte au forfait Améthyste

■ Les avantages du passage de la carte au forfait

Pour les bénéficiaires :

- **La gratuité du trajet** dans les zones tarifaires couvertes pour tous les porteurs (suppression du demi-tarif)
- **Des titres multimodaux** valables sur l'ensemble du réseau régional
- La mise en place du **zonage et du dézonage tarifaire pour tous** (week-end et jours fériés depuis mars 2013).
- **Un support télébilletique identique à tous les usagers**,
Le passe Navigo offre ainsi :
 - une validation simplifiée par rapport au coupon,
 - le même service après-vente à faible coût (8€) en cas de perte, vol et remplacement,
 - la possibilité de faire des compléments de parcours.

De la carte au forfait Améthyste

■ Les avantages du passage de la carte au forfait

Pour les Départements :

- La connaissance de l'utilisation réelle des titres
- Des économies possibles :
 - Seuls les forfaits chargés par les bénéficiaires sont facturés,
 - Simplification du traitement des dossiers (plus d'édition et d'envoi de titres, moins de courriers)
- Plus de sécurité car plus de stock de titres avant distribution

Pour le Stif :

- L'analyse statistique de l'utilisation des transports, plus besoin d'avoir recours à une enquête (économie)
- Le prix de cession au Département fixé au plus juste

De la carte au forfait Améthyste

■ Les contraintes du passage de la carte au forfait

Pour les bénéficiaires :

- **Besoin de se procurer un passe Navigo** (un formulaire à remplir, délai d'envoi d'1 mois, validité de 10 ans)
- **Besoin d'activer ou de charger son passe Navigo** (une fois par an, se rendre auprès des guichets ou bornes des gares ou stations de la RATP ou de la SNCF)

Pour les Départements :

- Besoin de communication sur les nouvelles modalités et formalités d'obtention du passe Navigo et du forfait Améthyste
- Besoin d'accompagner le changement pour un public pas forcément habitué à la télébilletique

Un dispositif à la charge des Départements

- Une politique sociale relative aux personnes âgées et handicapées relevant des Conseils généraux
- Une aide subventionnée par les Départements
(123 millions d'euros en 2008)

En 2008	Budget en M€	Nb Porteurs
75	50,9	137 600
92	19,2	58 300
93	21,2	55 500
94	18,5	59 000
77	2,7	16 900
78	4,5	20 300
91	3,7	18 100
95	2,3	16 050
Total	123,1	381 750

Source : Stif

- En 2013, un coût par forfait Améthyste oscillant entre 190 et 430 euros selon les zones tarifaires couvertes

Des éventuelles pistes d'amélioration

- **Harmoniser les conditions d'ancienneté de résidence à l'échelle de la région** (uniformisation départementale)
- **Généraliser la détention de la carte d'invalidité comme critère d'attribution pour les personnes handicapées non imposables**
- **Engager une réflexion sur le niveau d'imposition** (limiter les effets de seuil)
- **Proposer à la fois un forfait pour des déplacements de proximité** (deux zones tarifaires) **et un forfait régional**
- **Informier davantage sur le dispositif** (par exemple, une information complète et facile d'accès sur les sites internet des Départements)